



POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE
ET RESPECTUEUX DES RÉGIONS RESSOURCES

MÉMOIRE DES CONSEILS RÉGIONAUX FTQ
SAGUENAY–LAC-ST JEAN
ET
HAUT DU LAC-ST JEAN–CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

PRÉSENTÉ A LA
COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA MAXIMISATION DES
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION DES
RESSOURCES NATURELLES DANS LES RÉGIONS
RESSOURCES

PRÉSENTATION

Nous voulons d'abord nous situer sur l'échiquier régional afin que vous saisissiez bien le poids de notre intervention.

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ, est un organisme qui regroupe près d'un demi million de membres syndiqués au Québec. Par ses Conseils régionaux et son représentant régional, elle regroupe au-delà de 25 000 membres syndiqués dans la région du Saguenay–Lac-St-Jean–Chibougamau–Chapais. Ceci en fait la plus grosse centrale syndicale tant au niveau provincial que régional. Nous représentons donc un échantillonnage important de la population de la région. On doit ajouter que le Fonds de Solidarité FTQ, le bras financier de la FTQ, investit dans la création et la sauvegarde des emplois dans la région et au Québec.

INTRODUCTION

La FTQ du Saguenay–Lac-St-Jean–Chibougamau–Chapais est heureuse de constater que le gouvernement du Québec a pris au sérieux les discussions, critiques et propositions du rendez-vous des régions envers la redistribution des redevances sur les ressources naturelles dans les régions ressources. Nous n'avons pas la prétention d'avoir scruté la situation à la loupe et encore moins d'avoir fait une étude exhaustive de cette problématique. Toutefois, notre réflexion sur le sujet s'inscrit dans la poursuite pour trouver collectivement des moyens de sortir notre région de sa stagnation et ainsi contrer l'exode des jeunes tout en diminuant les prestataires de l'assurance-emploi en leur offrant des emplois de qualité.

Comme les redevances sur les ressources naturelles ne sont pas les seules sources de financement régional; l'exercice que nous faisons, basé uniquement sur le retour des redevances, est peut-être futile et même inutile. Nous nous plions quand même à l'exercice en espérant qu'il ne s'agit pas d'un exercice de diversion orchestré par le gouvernement pour gagner du temps.

APPUI AU CRCD

D'entrée de jeu, nous devons vous souligner que nous appuyons les revendications et recommandations contenues dans le mémoire du CRCD. Ayant des représentants sur cet organisme, même si on y retrouve parfois quelques nuances dans les recommandations, nous partageons les orientations de cet organisme régional. Nos objectifs sont les mêmes, c'est-à-dire que la région bénéficie de sa juste part en retour de redevances afin de pouvoir se développer et atteindre notre autonomie administrative et financière dans le cadre de la société québécoise.

PROPRIÉTÉ

A priori, nous reconnaissons que les ressources naturelles du territoire québécois font partie du patrimoine collectif des québécois et québécoises. Donc, en principe, les revenus d'exploitation sont aussi la propriété de ceux-ci et celles-ci. Toutefois, la façon de redistribuer aux citoyens et citoyennes les retombées de l'exploitation de ces ressources peut prendre diverses formes, notamment :

- En services, tel que l'électrification à bon marché, même pour les utilisateurs loin des ressources;
- En création d'emplois, tel les grands centres d'exploitations urbanisées d'Hydro-Québec;
- En industries de 2^{ième} et 3^{ième} transformation;
- En redevances aux régions ressources;
- En subventions aux entreprises pour la création d'emplois;
- Et de bien d'autres façons...

Chacun devrait y trouver normalement son compte. Toutefois, le constat que nous faisons, est que les régions ressources ne reçoivent pas adéquatement leur part, même qu'il existe certaines disparités dans cette redistribution entre celles-ci.

REDEVANCES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Les retombées économiques et redevances régionales devraient être traitées plus globalement qu'uniquement sur le retour des redevances dans les régions ressources. Selon l'information recueillie sur le portail gouvernemental, il y aurait au delà de 1300 programmes d'aides et de subventions provenant des divers paliers gouvernementaux et organismes. Donc, ce que peut recevoir la région du Saguenay–Lac-St-Jean en redevances, d'autres régions non qualifiées comme régions ressources le recevront du ministère de l'industrie et du commerce ou autres ministères et organismes à vocation économique.

En faisant l'analyse du document «quelques indicateurs» sur les ressources naturelles dans les régions du Québec, on peut faire quelques constats et en tirer des conclusions. D'abord, il est difficile d'analyser la qualité des redevances retournées dans les régions ressources, ne pouvant constater où et à qui sont destinées les dépenses et crédits inscrits dans le document. Le Ministère des Ressources Naturelles nous a fourni seulement l'année 2002 comme référence, plutôt qu'une moyenne de données des dernières années. Avec l'écart type de ces données, nous aurions pu faire une analyse plus réaliste de la situation globale.

La région du Saguenay–Lac-St-Jean produit 34 % des toutes les redevances québécoises reliées aux ressources naturelles. Le MRN retourne dans l'ensemble du Québec, excluant le Saguenay–Lac-St-Jean, 171% des redevances (250.7M\$/428.9M\$). Donc les régions, toujours en excluant celle du Saguenay–Lac-St-Jean reçoivent 71% de plus qu'elles en produisent. Par contre, au Saguenay–Lac-St-Jean, ce n'est que 58% des redevances qui sont retournées dans la région d'origine (74.4M\$/127.8M\$). C'est donc dire que les autres régions ressources obtiennent trois fois plus que le Saguenay–Lac-St-Jean en retour de redevances sur leurs ressources naturelles. Notre région aurait reçu 144 M\$ de plus ($127.8M\$ * 171\%$) pour un total de 219M\$, si la formule appliquée aux autres régions avait été appliquée intégralement au Saguenay–Lac-St-Jean.

À sa défense, le MRN souligne que le renouvellement des baux de location Alcan, avantagerait la région par la réalisation d'investissement de 3 milliards de dollars. Ce qu'il faudrait ajouter à cette affirmation, c'est que cet investissement, même s'il s'est réalisé en grande partie dans la

région du Saguenay-Lac-St-Jean n'est pas exclusif à celle-ci mais au Québec tout entier. Les investissements d'Alcan dans les régions de la Mauricie, de la Montérégie et de la Côte Nord y sont aussi inclus. Qui plus est, ces investissements furent destructeurs d'emplois pour la région. Il y a moins de travailleurs et travailleuses à l'Alcan depuis que celle-ci a débuté la rénovation de ses usines de production d'aluminium et la construction de nouvelles usines, suite à la signature du bail de la Péribonka, dont fait état le MRN.

Il faut souligner toutefois, que lors de ce renouvellement en 1985, les syndicats (FSSA) réclamaient que le gouvernement oblige le locataire à réaliser un plancher d'emploi plutôt qu'un plancher d'investissement. Aujourd'hui, le temps donne raison aux associations syndicales. Ces investissements ont bien servi les actionnaires, toutefois, on pourrait se questionner longtemps sur les avantages réels qu'a reçus la région suite à l'aliénation de nos ressources naturelles au profit d'un producteur privé. On est porté à croire, malgré la création d'emplois que cette aliénation a générée, que les retombées auraient été supérieures si l'exploitation de ces ressources avaient été confiées à Hydro-Québec comme cela s'est produit partout au Québec lors de la nationalisation de l'électricité par René Lévesque en 1963.

Recommandation

Que le Ministère des Ressources Naturelles retourne dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean la même proportion des redevances qu'il retourne dans les autres régions du Québec.

EFFECTIF DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Par ailleurs, en ce qui concerne les effectifs du MRN dans la région, nous aurions pu nous attendre à recevoir au minimum la même proportion d'effectifs que notre production de redevances. Alors que nous produisons 34% de redevances québécoises, seulement 6.6% des effectifs du MRN reviennent dans la région. En toute relation, nous considérons qu'il devrait y avoir au moins 1209 employés ($3580 \times 34\%$) plutôt que 236 tel que cité dans le document.

Notre taux de chômage étant le deuxième plus haut de la province pour se situer à 12% en 2002, un ajout de mille emplois supplémentaires permanents, bien rémunérés affecteraient positivement de .7% la situation de l'emploi dans la région. Toutefois, le transfert total de tous les effectifs du MRN ramènerait le taux de chômage régional (9.6%) tout près de la moyenne québécoise (8.6%). Plus le taux de chômage régional se maintient près de la moyenne, moins nous faisons face à l'exode des jeunes. Inutile de rappeler qu'un autobus de jeunes quitte la région par semaine, vers les grands centres urbains.

On nous rappelle couramment que les nouvelles technologies d'information et de communication atténuent et même éliminent les distances. Si tel est le cas, on peut se demander pourquoi les régions ne profitent-elles pas plus des activités gouvernementales ? La concentration des ressources, des pouvoirs, des services et des responsabilités gouvernementales dans les grands centres urbains accentue la migration des jeunes hors des régions éloignées.

Recommandation

Que le Ministère des Ressources Naturelles transfère progressivement dans la région la même proportion de ses effectifs que la production de redevances provenant de la région.

Recommandation

Qu'un comité paritaire formé de représentants régionaux et du gouvernement québécois s'associent afin d'analyser toutes les retombées économiques régionales potentielles. Sans s'y limiter, le comité devrait analyser les contrats d'approvisionnement et de services gouvernementaux et municipaux; les effectifs des ministères, des institutions d'enseignement et des centres de recherche dans les domaines forestier et minier. Que ce comité recommande les transferts nécessaires au redressement de la situation en région.

TRANSFORMATION EN RÉGION

Force nous est de constater que l'exploitation de nos ressources naturelles dépasse rarement le stade de la production primaire. Nos produits de base régionaux subissent peu de transformation avant de quitter la région. Autant dans les domaines forestier, minier, aquifère et agricole, ces produits nous reviennent souvent transformés alors qu'ils pourraient profiter d'une main-d'œuvre qualifiée et disponible en région. La deuxième et la troisième transformation sont des moteurs économiques excessivement rentables et créateur d'emplois pour une région. Le gouvernement du Québec a débuté une philosophie d'obligation de transformation minimale en région pour se qualifier à la disponibilité de ressources naturelles. Notamment dans les alumineries où il oblige dorénavant celles-ci à s'engager dans la deuxième et troisième transformation pour disposer de ressources hydroélectriques. Toutefois, les exploitants de ressources forestières, minières et aquifères ne sont pas encore soumis à cette politique.

La surtaxe à l'exportation du bois d'œuvre aux États-Unis doit nous conduire vers des solutions alternatives qui devraient nous permettre d'innover en favorisant la transformation. Le gouvernement fédéral tarde à trouver des solutions pour régler ce conflit. Des travailleurs et travailleuses en paient le prix sans compter les industries qui risquent de disparaître et même dans certains cas au profit des États-Unis. Cette mutation ne peut se faire sans l'aide articulée de l'État. On doit trouver des solutions innovatrices à l'exploitation partisane de la mondialisation par les États-Unis. Il faut transformer cette crise en opportunité.

Recommandation

Qu'une proportion, à être négociée, des redevances sur les ressources naturelles hydrauliques, forestières, minières et aquifères soit versée et administrée directement par des instances régionales reconnues et servent comme fonds de développement pour le départ et la consolidation d'entreprises dans la deuxième et troisième transformation des ressources naturelles.

CONCLUSION

Au-delà des redevances et des subventions, toutes les régions du Québec aspirent à l'autosuffisance et à l'autodétermination. Chacune d'elle, en rapport avec ses créneaux d'excellence, vise à procurer à sa communauté une qualité de vie respectant les normes minimales de bien-être et d'aisance. Toutefois, le développement de nos collectivités est intimement lié au développement régional. L'économie des régions ressources étant fragile, elles doivent avoir les moyens de stabiliser et de développer leurs activités par des retombées multiples de leurs ressources naturelles et la capacité d'agir sur son propre développement.

Nous sommes confiants à l'effet que cette commission d'étude sur la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources trouve parmi tous les mémoires et recommandations qu'elle aura entendus, des solutions novatrices qui réussiront à influencer le gouvernement pour apporter les changements nécessaires afin de permettre aux citoyennes et citoyens des régions ressources de vivre dans la dignité.

VOLTAIRE disait à son époque : « *On a trouvé, en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres.* ».

Pourrait-on adapter, dans une certaine proportion, la même affirmation aux régions ressources aujourd'hui ?

Vous avez le difficile mandat de proposer des changements significatifs afin de redresser la situation, particulièrement dans notre région. Bonne chance et merci de nous avoir entendu.

Jean-Marc Crevier

Représentant régional FTQ

Mishell Potvin

Président

Conseil régional FTQ

Saguenay-Lac-St Jean

Michel Routhier

Président

Conseil régional FTQ

haut du Lac-St Jean-

Chibougamau-Chapais

Le 03 février 2003